

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA SANTÉ, DU BIEN-ÊTRE ET DES SCIENCES

TÉMOIGNAGES

Ottawa, le mercredi 17 juin 1970.

Le Comité sénatorial permanent de la Santé, du bien-être et des sciences, à qui a été soumis le Bill C-144 pourvoyant à la gestion des ressources en eau du Canada, y compris la recherche, la planification et la mise en œuvre de programmes ayant trait à leur conservation, à leur mise en valeur et à leur utilisation, se réunit aujourd'hui à 9 heures 30 pour étudier ce Bill.

Sous la présidence du sénateur Maurice Lamontagne, (président du comité).

Le président: Nous sommes réunis ce matin pour étudier le Bill C-144 et j'accepterai maintenant une motion pour l'impression des procès-verbaux.

[Texte]

Une motion est adoptée ordonnant le compte rendu sténographique des délibérations et recommandant l'impression de 800 exemplaires en anglais et de 300 exemplaires en français de ce compte rendu.

[Traduction]

Le président: Nous sommes heureux d'accueillir ce matin certains fonctionnaires du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le premier à ma droite est M. Allan Davidson, qui est sous-ministre adjoint responsable de l'eau. Puis, M. Roy Tinney, chef suppléant de la Direction de la planification, et, à ses côtés, M. A. T. Prince, chef de la Direction des eaux intérieures.

Ces fonctionnaires nous présenteront tout d'abord un court exposé au sujet du bill et ils répondront ensuite à nos questions. Avant d'inviter M. Davidson à prendre la parole, je voudrais auparavant consulter les membres du Comité sur la procédure à suivre. Serait-il préférable qu'on nous présente tout d'abord une déclaration générale? De quelle manière serait-il préférable, à votre avis, d'aborder le sujet?

M. A. T. Davidson (sous-ministre adjoint (ressources hydrauliques), Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur le président, je pourrais peut-

être faire de brefs commentaires de nature très générale, après quoi nous essaierons de répondre à vos questions.

Le président: Comme le bill comporte trois parties, je me demande s'il ne serait pas possible d'abréger quelque peu la discussion en demandant aux membres de nous indiquer les parties auxquelles ils sont intéressés. Quelqu'un aurait-il des questions à poser au sujet de la Partie I du bill? La discussion serait abrégée d'autant s'il n'y avait pas de questions au sujet de cette partie.

Le sénateur Smith: Monsieur le président, je suggérerais qu'on passe immédiatement à la Partie III. C'est à ce sujet que les personnes intéressées nous ont fait parvenir de la correspondance.

Le président: Je sais qu'on a fait des représentations à ce sujet mais, pour assurer la bonne marche de nos séances, j'estime qu'il serait bon de savoir si les membres n'ont aucune objection à la Partie I. S'il n'y a pas de questions sur la Partie I, je suis certain que nous pouvons disposer assez rapidement de cette partie. Y aurait-il des questions au sujet de la Partie II? Je m'empresse d'ajouter qu'il n'est pas question d'adopter ces parties dès maintenant. Il semble donc qu'il n'y a pas de questions au sujet de la Partie II.

Le sénateur Robichaud: Il pourrait y avoir des questions à la Partie II en ce qui a trait à la juridiction provinciale.

Le président: Vous avez raison. Il est facile de se rendre compte que les membres du Comité s'intéressent surtout à la Partie III. Je demanderais donc à M. Davidson de tenir compte de ce partage d'intérêts. Je lui laisse cependant entière liberté dans l'exposé qu'il s'apprête à nous présenter.

Le sénateur Cameron: Monsieur le président, j'estime que les membres du comité sont aussi d'accord avec les Parties I et II qu'ils le seraient avec le principe de la maternité. Les questions se rapportent plutôt à l'urgence ou à l'à-propos de la Partie III.

Le président: Il serait bon qu'on vous fasse une déclaration sur l'ensemble du bill, mais nos invités ce